



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-070 – MARCHÉ DE FOURNITURE, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE DE PANNEAUX LUMINEUX D'INFORMATIONS MUNICIPALES : EXONERATION DES PENALITES POUR L'ENTREPRISE LUMIPLAN

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absente :

Mme Lætitia GUTH

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

La fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance de panneaux lumineux d'informations municipales ont donné lieu à la passation d'un marché en 2018. Le marché a été notifié à l'entreprise LUMIPLAN le 25 septembre 2018, qui en a accusé réception le 23 octobre 2018.

La prestation consistait en l'implantation de 4 panneaux : une tranche ferme avec l'installation de 2 panneaux en 2018 et 2 panneaux en 2019. Une tranche optionnelle était prévue pour l'installation d'un 5^{ème} panneau en 2020.

Le marché prévoyait sur l'acte d'engagement une durée d'exécution du marché de 4 mois. Le phasage, mentionné sur le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), ainsi que sur le règlement de consultation, était pourtant prévu sur les années 2018, 2019 et 2020 si l'option était levée. Les opérations ont été effectuées dans les délais prévus et l'option n'a pas été levée.

Par erreur, et en contradiction avec le phasage des opérations décrit ci-dessus, l'acte d'engagement mentionnait une durée d'exécution du marché de 4 mois à compter de la date de notification, à savoir le 23 octobre 2018, et donc une fin le 23 février 2019. La réception ayant eu lieu le 30 novembre 2019, des pénalités de retard auraient dû être appliquées, l'acte d'engagement prévalant sur les autres pièces du marché.

Compte tenu des éléments de durée d'exécution prévus dans le règlement de consultation et le CCTP et considérant que la durée de 4 mois indiquée dans l'acte d'engagement était erronée, il est proposé d'exonérer totalement de pénalités l'entreprise LUMIPLAN.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 27 juin 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'exonérer de pénalités de paiement l'entreprise LUMIPLAN, titulaire du marché de fourniture, mise en service et maintenance de panneaux lumineux d'informations municipales.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Signature of Maddy Savalle, Secretary of the session, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 21/07/2022
- De la publication ou notification le : 21/07/2022